



Union Parlementaire Africaine

44^{ème} CONFERENCE
78^{ème} Session du Comité Exécutif
Victoria Falls, 5 – 10 novembre 2022



Parlement du Zimbabwe

RAPPORT
des travaux de la 78^{ème} Session du Comité Exécutif
(Adopté)

La 78^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA) s'est tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) les 5 et 6 novembre 2022 sous la présidence de Monsieur Mohamed Ali HOUMED, Président de l'Assemblée Nationale de la République de Djibouti, Président du Comité Exécutif de l'UPA.

Il avait à ses côtés, M. Jacob MUDENDA, Président de l'Assemblée Nationale du Zimbabwe, Mme Mabel CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, M. Vanderpuije Alfred Okoe, Membre du Parlement du Ghana, Rapporteur du Comité Exécutif, et Monsieur IDI Gado Boubacar, Secrétaire Général de l'UPA.

Les Représentants des parlements ci-après ont pris part à ces travaux : Algérie, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Tchad, Togo et Zimbabwe.

Le Parlement d'Eswatini a pris part à cette session en qualité d'observateur.

I – SEANCE D'OUVERTURE

La séance d'ouverture a été marquée par l'allocution de bienvenue de la Présidente du Sénat du Zimbabwe, ainsi que par celle de Président de l'Assemblée Nationale de Djibouti, Président du Comité Exécutif.

Dans son allocution, **Madame Mabel CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe**, a considéré que c'est un honneur et un privilège pour elle de souhaiter la bienvenue aux délégués qui ont fait le déplacement pour prendre part à la 78^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine qui se tient dans la belle ville de Victoria Falls.

Elle a exprimé, au nom du peuple, du Gouvernement et du Parlement Zimbabwéens ainsi qu'en son nom propre sa profonde gratitude pour avoir donné au Zimbabwe l'opportunité d'accueillir cet événement, ce qui représente une grande fierté pour la nation.

Elle a indiqué que la présence au Zimbabwe des parlementaires africains était un signe de leur attachement à l'UPA et d'appréciation de l'engagement du Zimbabwe pour la paix et la stabilité en Afrique. Cette présence ne fait que renforcer la détermination du Zimbabwe à contribuer davantage à la lutte contre le fléau du terrorisme.

La Présidente du Sénat a en effet observé que cette réunion se tient à un moment où plusieurs pays africains font face à la menace du terrorisme. La destruction des vies et des infrastructures, la diminution des investissements et la baisse des activités économiques sont les conséquences du fléau du terrorisme, a-t-elle ajouté, en indiquant que les Nations Unies ont estimé le coût pour les pays africains à 97 milliards de dollars chaque année. Par ailleurs, elle a estimé que les attaques terroristes constituaient un obstacle à la réalisation de l'objectif d'un continent sans conflits.

Elle a affirmé que le terrorisme prend racine à partir des problèmes sociaux, économiques et politiques, notamment les conflits internes non résolus, la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et l'absence de l'Etat de droit. Comme il se développe également au niveau transfrontalier

avec la circulation des armes légères et de petit calibre ainsi que le crime organisé. Aussi, l'UPA constitue-t-elle une plateforme pour lutter contre le recrutement des jeunes dans les organisations terroristes et partager l'héritage africain de sociétés ouvertes, équitables et inclusives dans lesquelles l'extrémisme n'a pas sa place. A cet égard, la Présidente s'est dite convaincue que Victoria Falls, ville de tolérance et de diversité, entourée de plusieurs pays, était le lieu idéal pour cet engagement.

Tout en soulignant l'urgence de mettre fin à l'extrémisme, et se félicitant des avancées du continent africain en matière de réalisation des objectifs de développement durable, la Présidente du Sénat a encouragé les Etats membres à s'inspirer des résolutions de l'UPA sur la lutte contre le terrorisme qui se nourrit également des violations des droits humains et des conflits armés.

Enfin, elle a souhaité aux délégués des travaux fructueux et un séjour mémorable dans cette belle ville de Victoria Falls, qui est aussi une occasion d'apprécier l'hospitalité zimbabwéenne.

Prenant ensuite la parole, **Monsieur Mohamed Ali HOUMED, Président du Comité Exécutif de l'UPA**, a tout d'abord exprimé son immense plaisir de s'adresser aux parlementaires africains à l'occasion de la séance d'ouverture de la 78^{ème} session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine qui se tient à Victoria Falls, au Zimbabwe.

Au nom de l'ensemble des Groupes Nationaux membres de l'UPA participant à cette session et en son nom propre, il a également exprimé ses sentiments de gratitude au Gouvernement, au Parlement et au peuple zimbabwéens, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et les multiples égards dont ils ont été l'objet depuis leur arrivée dans ce beau pays, le Zimbabwe.

Il a indiqué que c'est avec le même enthousiasme que les parlementaires africains se retrouvent entre eux, au moins deux fois par an, pour poursuivre le dialogue, renforcer la coopération parlementaire, échanger les bonnes pratiques, réaffirmer leurs positions sur les défis auxquels fait face notre continent et assumer leur rôle en matière de renforcement de la paix et de la démocratie en Afrique.

Ainsi, après la 77^{ème} session du Comité Exécutif tenue à Kigali (Rwanda), il a exprimé sa joie de retrouver les parlementaires du continent à l'occasion de cette 78^{ème} session consacrée à l'examen des questions liées aux activités et au fonctionnement de l'UPA. Aussi, les a-t-il remerciés pour leur présence perçue comme un signe de leur engagement à œuvrer davantage à la réalisation des objectifs poursuivis depuis 46 ans par l'Union Parlementaire Africaine.

Il a, par la suite, observé que la présente session du Comité Exécutif qui précède immédiatement la Conférence des Présidents offre l'occasion de se prononcer sur le travail accompli par l'UPA, à travers l'examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations adoptées à l'issue des précédentes réunions. A cet égard, il a rappelé les pertinentes résolutions adoptées lors de la dernière Conférence tenue à Djibouti en octobre 2021, portant sur :

- *la crise sanitaire de la Covid-19, ses effets sur les populations africaines et sur l'économie africain ;*
- *le rôle politique, économique et social de la femme africaine face à cette crise ;*
- *la situation sécuritaire dans certains pays africains.*

Il a indiqué que la présente session revêt une importance particulière pour l'Union Parlementaire Africaine car elle permettra d'arrêter le programme de travail ainsi que les moyens de son financement pour l'année à venir. En outre, cette session examinera l'importante question du règlement des cotisations par les parlements membres de l'UPA, question qui a toujours été au centre de leurs préoccupations et pour laquelle ils avaient décidé à Kigali de mettre en place un comité ad hoc qui leur soumettra ses conclusions et recommandations.

Le Président a mis l'accent sur leur engagement, en tant que membres, qui devra aussi s'illustrer par leur détermination à doter leur organisation de moyens financiers conséquents pour la réalisation de son programme d'activités. Il a souligné la nécessité de mettre un terme à l'accumulation d'arriérés, sachant que les ressources budgétaires de l'UPA sont constituées essentiellement des contributions de ses membres. Aussi, a-t-il invité les membres à accorder à ce dossier toute l'attention qu'il mérite. Il s'est dit confiant qu'à l'issue de leurs travaux, une solution pérenne serait trouvée à ce problème récurrent.

Toutefois, il a tenu à féliciter aussi bien les parlements qui ont versé leurs contributions pour 2022 que ceux qui ont apuré leurs arriérés de cotisations, ce qui dénote de leur attachement à l'UPA et à ses objectifs.

Le Président a ensuite attiré l'attention des membres sur l'urgence de l'élargissement de l'Union à l'ensemble des parlements du Continent. Il a insisté sur les efforts qui doivent être poursuivis dans ce sens, en saisissant également l'occasion de ces rencontres au Zimbabwe pour lancer un appel aux parlements de la zone Afrique australe à rejoindre l'UPA afin de renforcer l'action parlementaire africaine.

Sur les réunions de Victoria Falls, il a souligné l'importance du thème général portant sur le terrorisme et son impact sur la gouvernance des pays et sur la résilience des populations, questions qui seront traitées par les deux commissions ainsi que par le Comité des femmes parlementaires.

Abordant le point de l'ordre du jour relatif au renouvellement du mandat du Secrétaire Général, le Président a rappelé qu'à sa dernière session tenue à Kigali, le Comité Exécutif avait accepté de renouveler sa confiance à Monsieur IDI Gado Boubacar et décidé de soumettre cette proposition à la Conférence.

Tout en invitant les parlements à se proposer pour accueillir les prochaines réunions de l'UPA, le Président a réitéré ses remerciements et sa profonde gratitude au Parlement du Zimbabwe pour les excellentes conditions de séjour et de travail offertes à Victoria Falls.

Il a, enfin, déclaré ouverte la 78^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine.

Après cette intervention, la séance a été suspendue

Reprise de la séance

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président a donné la parole au Secrétaire Général pour donner lecture des points de l'ordre du jour.

Le Secrétaire Général a présenté le projet d'ordre du jour suivant :

1. Admission(s) et réadmission(s)
2. Examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence
3. Examen et adoption du programme de travail annuel pour 2023
4. Examen et adoption du projet de budget pour l'exercice 2023
5. Examen et adoption du projet d'ordre du jour de la 44^{ème} Conférence
6. Renouvellement du mandat du Secrétaire général de l'UPA
7. Projet d'ordre du jour de la 79^{ème} Session du Comité Exécutif
8. Date et lieu de la 79^{ème} Session du Comité Exécutif.

Le projet d'ordre du jour a été adopté.

III – EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

A – Demande(s) de statut d'observateur

Le Secrétaire Général a informé le Comité Exécutif que l'UPA a été saisie de deux demandes de statut d'observateur formulées, l'une, par **la DOUMA D'ETAT (Parlement) de la Fédération de RUSSIE et, l'autre, par l'Association Africaine des Bibliothèques et Institutions d'Information (AfLIA).**

Il a en premier lieu donné lecture de son rapport sur la demande de statut d'observateur de **la DOUMA D'ETAT (Parlement) de la Fédération de RUSSIE.**

Les membres du Comité Exécutif ont estimé que cette demande était conforme aux dispositions de l'article 9 des Statuts. Toutefois, ils ont observé que la demande aurait dû être soumise par le Président du Parlement et non par le Président du Comité des affaires internationales. Aussi, ont-ils décidé d'accepter la demande de statut d'observateur de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie sous réserve de recevoir une demande du Président de ce Parlement.

Le Secrétaire général a ensuite donné lecture de son rapport sur la demande de statut d'observateur formulée par **l'Association Africaine des Bibliothèques et Institutions d'Information (AfLIA).**

Les membres du Comité Exécutif ont considéré que bien que cette demande était conforme aux dispositions statutaires, il n'y avait pas assez d'éléments pour donner un avis définitif. Ils ont alors demandé au Secrétaire général d'avoir plus d'informations sur les objectifs et les activités de cette Association. Le Comité, sur rapport du Secrétaire général, examinera à sa prochaine session la demande de **l'Association Africaine des Bibliothèques et institutions d'Information (AFLIA)**.

B – Examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence

Avant de passer à l'examen de ce point, les parlementaires ont salué la présence de représentants du Bureau de l'engagement parlementaire de l'UNOCT (Bureau des Nations Unies contre le Terrorisme) et du Mécanisme de coordination des Assemblées parlementaires de lutte contre le terrorisme.

Le Secrétaire général a ensuite présenté son rapport sur la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence.

Plusieurs questions ont été soulevées par les membres du Comité Exécutif, notamment sur le rôle des Vice-Présidents du Comité Exécutif, sur la représentation de l'UPA aux conférences internationales et sur l'organisation régulière de la conférence parlementaire Afro-Arabe qui devait se tenir tous les deux ans.

Sur certaines questions soulevées, il a été indiqué qu'il y avait des contraintes financières qui ne permettaient pas de tenir des réunions comme celle du Bureau du Comité Exécutif en dehors des sessions de l'UPA, particulièrement au regard de la faiblesse des ressources budgétaires engendrée par le non règlement d'une grande partie des contributions financières.

A la fin de ces échanges, le Comité Exécutif a approuvé le rapport sur de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence.

c – Programme de travail annuel pour 2023

A la suite de la présentation par le Secrétaire général du Programme de travail annuel pour 2023, il a surtout été observé qu'il n'y avait pas de référence à des actions visant à l'admission de nouveaux membres à l'UPA. Sur cette question, le Secrétaire général a indiqué que des efforts sont constamment faits dans ce sens sans pour autant engager des dépenses supplémentaires. Il a toutefois reconnu la nécessité d'inscrire de manière explicite ces actions dans le Programme de Travail Annuel.

Le Comité Exécutif a, par ailleurs, salué l'organisation annuelle de conférences thématiques telles que celle sur la violence faite aux femmes ou sur la lutte contre le terrorisme, rencontres organisées en partenariat avec des organisations internationales et interparlementaires. Des thèmes ont été proposés tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration illégale, autant de défis qui concernent les jeunes. La gestion de l'eau et la participation à la vie politique des personnes handicapées ont également été évoquées.

Les membres du Comité Exécutif ont souhaité que les réunions sur la lutte contre le terrorisme soient organisées en priorité dans les pays souffrant de ce fléau comme les pays de l'Afrique de l'Ouest en vue d'améliorer l'efficacité de l'action contre-terroriste des pays concernés.

C'était l'occasion pour le Secrétaire général d'annoncer qu'une conférence de haut niveau allait être organisée à Lomé les 19 et 20 janvier 2023 sur « *l'engagement parlementaire avec les organisations de la société civile : une réponse collective au terrorisme et à l'extrémisme violent* ». Cette rencontre sera organisée par le Bureau de l'UNOCT sur l'engagement parlementaire en coopération avec l'UPA, le Parlement du Togo, le Conseil de la Shura du Qatar et le Comité interparlementaire du G5 Sahel.

A l'issue de ces observations et propositions, le Comité Exécutif a approuvé le Programme de travail annuel pour 2023.

D – Examen et adoption du projet de budget pour l'exercice 2023

a) Projet de budget pour l'exercice 2023

Suite à la présentation du projet de budget pour l'exercice 2023 par le Secrétaire Général, les membres du Comité Exécutif ont formulé des observations portant sur certains chapitres.

Ces remarques ont nécessité des éclaircissements donnés par le Secrétaire général sur le fonctionnement du Secrétariat général et les frais de déplacement à l'extérieur qui parfois ne sont pas systématiquement supportés par le budget de l'UPA.

La question récurrente du non règlement des contributions financières par plus de la moitié des Parlements membres a encore une fois été évoquée pour montrer toute la difficulté de la gestion financière de l'UPA.

Le Comité Exécutif n'a pas manqué d'adresser ses remerciements aux membres qui honorent régulièrement leurs obligations financières vis-à-vis de l'UPA.

A la fin du débat sur ce point de l'ordre du jour, le Comité Exécutif a approuvé le projet de budget pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 138 177 Euros.

Enfin, le Comité Exécutif a désigné deux vérificateurs des comptes de l'Union pour l'exercice 2022, à savoir, M. DIIBAHI DODO Amédée (Côte d'Ivoire) et M. NGAYAP Pierre Flambeau (Cameroun).

b) Rapport du Comité ad hoc sur les cotisations

Le Président du Comité Exécutif, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, a invité M. ZHOU Tafanana (Zimbabwe), Rapporteur du Comité ad hoc sur les cotisations, à présenter le rapport dudit comité.

Le Comité Exécutif a approuvé le rapport avec les recommandations suivantes :

- ✓ les arriérés de cotisations ne devront pas faire l'objet d'annulation ;

- ✓ les efforts doivent être poursuivis en vue du règlement des cotisations ;
- ✓ impliquer les représentants régionaux et les points focaux chargés du suivi des cotisations dans leurs parlements respectifs en les rendant systématiquement ampliataires des correspondances y afférentes ;
- ✓ se rapprocher par tous les moyens disponibles des parlements concernés par les arriérés de cotisations, notamment à travers des visites, en vue de connaître les motivations du non respect de leurs obligations statutaires ;
- ✓ mieux faire connaître, à travers le site web de l'UPA et les réseaux sociaux, l'Union Parlementaire Africaine en tant qu'organisation des Parlements nationaux oeuvrant à la promotion des échanges interparlementaires et de la démocratie représentative à l'instar des autres organisations interparlementaires dans toutes les régions du monde;
- ✓ la mutation du comité ad hoc sur les cotisations en Comité de suivi des cotisations, comme prévu par l'article 17 des Statuts de l'UPA, qui se réunirait à l'occasion de chaque session et présenterait ses conclusions au Comité Exécutif

(voir le Rapport en annexe)

E – Projet d'ordre du jour de la 44^{ème} Conférence

Le Secrétaire Général a présenté les points suivants du projet d'ordre du jour de la 44^{ème} Conférence :

1. Rapport du Président du Comité Exécutif
2. Rapport d'activités du Secrétaire Général
3. Rapport du Comité des femmes parlementaires
4. *La contribution des parlements dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent : comment atténuer les effets de ce fléau à travers la bonne gouvernance démocratique.* (Commission politique)
5. *Les conséquences économiques et sociales du terrorisme sur les populations: comment accroître leur résilience.* (Commission économique et du développement durable)
6. Renouvellement du mandat du Secrétaire général de l'UPA
7. Date et lieu de la 45^{ème} Conférence
8. Election du Président du Comité Exécutif (*Article 10, alinéa 6 des Statuts*)

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'ordre du jour de la 44^{ème} Conférence et a pris note de la proposition du Parlement du Niger d'accueillir la 45^{ème} Conférence de l'UPA à Niamey vers octobre - Novembre 2023.

F- Renouveaulement du mandat du Secrétaire général de l'UPA

Le Comité Exécutif, à l'unanimité, a renouvelé sa confiance au Secrétaire général, M. IDI Gado Boubacar, pour un nouveau mandat. Cette proposition du Comité Exécutif sera donc soumise à la Conférence en vue du renouvellement du mandat du Secrétaire général conformément aux dispositions statutaires.

G – Projet d'ordre du jour de la 79^{ème} Session du Comité Exécutif

Le Secrétaire Général a présenté le projet d'ordre du jour suivant :

1. Admission (s) et réadmission (s)
2. Examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence
3. Examen du Compte de gestion vérifié pour l'exercice 2022
4. Elaboration du projet d'ordre du jour de la 45^{ème} Conférence
5. Projet d'ordre du jour de la 80^{ème} Session du Comité Exécutif
6. Date et lieu de la 80^{ème} Session du Comité Exécutif.

Le projet d'ordre du jour a été adopté.

H – Date et lieu de la 79^{ème} Session du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif a chargé le Secrétaire général de mener des consultations en vue de déterminer le Parlement membre disposé à accueillir la 79^{ème} Session du Comité Exécutif vers le mois de Mai 2023.

Le Parlement du TOGO s'est par la suite proposé d'accueillir la 79^{ème} Session du Comité Exécutif de l'UPA. Cette proposition a été acceptée par le Comité Exécutif qui a adressé ses remerciements au Parlement Togolais.

Annexe

**RAPPORT
du Comité ad hoc sur les cotisations**

Le Comité ad hoc sur les cotisations mis en place par le Comité Exécutif lors de sa 77^{ème} session à Kigali, s'est réuni le 4 novembre 2022 à Victoria Falls.

Ont pris part à la réunion les membres du Comité suivants :

Mme MOLOMA DON Annie, Membre de l'Assemblée nationale (Centrafrique)
M. Zhou Tafanana, Membre du Parlement (Zimbabwe)
Mme LAWSON –de SOUZA Raymonde Kayi, Députée à l'Assemblée Nationale (Togo)
M. RUHAKANA Albert, Membre de la Chambre des Députés (Rwanda)
M. SALMI Mouhamed, Membre du Conseil de la Nation (Algérie)
M. KhaliHina El Garch, Membre de la Chambre des Conseillers (Maroc)
M. El Gabaly Sherif , Membre de la Chambre des Représentants (Egypte), Vérificateur des comptes (Exercices 2020 et 2021)
M. Salifou Moussa, Membre de l'Assemblée Nationale (Niger), Vérificateur des comptes (Exercices 2020 et 2021).

Le Secrétaire général de l'UPA, M. IDI Gado Boubacar, a également pris part à cette réunion. Les membres du comité ont désigné M. RUHAKANA Albert du Parlement du Rwanda comme Président et M. Zhou Tafanana du Parlement du Zimbabwe, Rapporteur.

Le Comité, ayant pris connaissance de la note sur le règlement des cotisations des parlements membres élaborée par le Secrétariat général de l'UPA , a estimé que cette question est d'une importance capitale. Suite à un large échange de vues, les membres du Comité ont jugé utile de ne pas appliquer dans un premier temps des mesures trop contraignantes mais de rechercher d'autres moyens susceptibles d'améliorer la situation. A cette fin, les membres du Comité ont convenu de soumettre au Comité Exécutif les recommandations suivantes :

- ✓ les arriérés de cotisations ne devront pas faire l'objet d'annulation ;
- ✓ les efforts doivent être poursuivis en vue du règlement des cotisations ;
- ✓ impliquer les représentants régionaux et les points focaux chargés du suivi des cotisations dans leurs parlements respectifs en les rendant systématiquement ampliataires des correspondances y afférentes ;
- ✓ se rapprocher par tous les moyens disponibles des parlements concernés par les arriérés de cotisations, notamment à travers des visites, en vue de connaître les motivations du non respect de leurs obligations statutaires ;

- ✓ mieux faire connaître, à travers le site web de l'UPA et les réseaux sociaux, l'Union Parlementaire Africaine en tant qu'organisation des Parlements nationaux oeuvrant à la promotion des échanges interparlementaires et de la démocratie représentative à l'instar des autres organisations interparlementaires dans toutes les régions du monde;
- ✓ la mutation du comité ad hoc sur les cotisations en Comité de suivi des cotisations, comme prévu par l'article 17 des Statuts de l'UPA, qui se réunirait à l'occasion de chaque session et présenterait ses conclusions au Comité Exécutif.

Note sur le règlement des cotisations par les Parlements membres de l'Union Parlementaire Africaine

Conformément aux statuts, le budget de fonctionnement de l'UPA est financé par les cotisations des parlements membres selon un barème approuvé par le Comité Exécutif. Ainsi, les ressources de l'Union sont constituées par les cotisations des Parlements membres. Le fonctionnement et la mise en œuvre du programme d'activités de l'UPA est donc tributaire du versement effectif des cotisations.

Il a été relevé que, de manière récurrente, le niveau de règlement de ces cotisations se situe à environ 50% des prévisions annuelles. En d'autres termes, le financement annuel des activités de l'Union ne se réalise qu'à moitié. Cette situation impacte négativement le programme d'activités qui se trouve ainsi réduit au minimum, à savoir à l'organisation des sessions statutaires (deux fois dans l'année) et au fonctionnement d'un secrétariat général restreint.

Sur les cinq dernières années, le taux de recouvrement des cotisations se présente comme suit :

- 2017 : 46,28 %
- 2018 : 54,93 %
- 2019 : 48,88 %
- 2020 : 49,17 %
- 2021 : 46 %

Le cumul global des arriérés de cotisation atteint, au 31 décembre 2021, le montant de 3 232 251 Euros.

Sur les quarante membres de l'Union, nous constatons qu'entre quinze et vingt Parlements versent leurs cotisations annuelles. Les autres ne règlent leurs cotisations que de façon épisodique ou pas du tout. Ainsi, la situation des membres se présente comme suit :

Parlements avec paiement effectif des cotisations: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Egypte, Ghana, Guinée Equatoriale, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Togo, Tunisie, Zimbabwe ;

Parlements avec retards fréquents de paiement des cotisations: Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, R.D. Congo, Tchad ;

Parlements avec non paiement des cotisations: Centrafrique, Congo, Ethiopie, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Mauritanie, Sao Tome et Principe, Sierra Leone, Somalie, Sud Soudan.

Il faut relever que l'effort de financement de l'Union repose pour le moment sur ces mêmes pays qui règlent annuellement leurs cotisations. Aussi, y-a-t-il lieu de les féliciter pour le respect de leurs obligations statutaires.
